

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Vous êtes-vous déjà inscrit aux épreuves du DEC ? (1) : OUI : NON :
- A une session d'agrément : OUI : NON :

Vous avez déjà subi les épreuves de l'examen final : OUI : NON :

Si OUI :

1) Vous souhaitez conserver vos notes : (1)

- ÉCRIT
 ORAL
 SOUTENANCE

2) Vous ne souhaitez pas conserver vos notes et vous êtes candidat à : (1)

- ÉCRIT
 ORAL
 SOUTENANCE

En cas d'inscription à l'épreuve de soutenance :

Titre du mémoire :

Examineur qui a accordé l'agrément :

Si vous devez repasser l'épreuve de soutenance :

Nom de votre premier examinateur :

Nom de votre second examinateur :

Souhaitez-vous conserver les mêmes examinateurs ? (1)

- OUI NON

Les dossiers d'inscription au DEC doivent être retournés uniquement par courrier. Un envoi suivi est vivement conseillé. Il est inutile de vous déplacer pour remettre ce dossier sur place, au SIEC.

IMPORTANT

LES CANDIDATS RESIDANT A L'ETRANGER OU DANS UNE COM (Collectivité d'Outre-Mer) DOIVENT OBLIGATOIREMENT ENVOYER LEUR DOSSIER EN COURRIER RECOMMANDE, OU PAR UNE SOCIETE DE MESSAGERIE ET EN TRANSMETTRE UNE COPIE AU SERVICE DE GESTIONS PAR TELECOPIE (01 49 12 34 65), AVANT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS

(1) Cochez la case correspondante.

FRAIS D'INSCRIPTION

Conformément à l'arrêté du 5 janvier 1995 paru au Journal officiel du 11 février 1995, les droits d'inscription au diplôme final de l'expertise comptable s'élèvent à 52 euros par épreuve, payables en timbres fiscaux.

En cas de renoncement à l'inscription, quel qu'en soit le motif, les timbres fiscaux ne seront pas remboursés.

Veillez apposer vos timbres fiscaux dans les cadres ci-dessous.

Epreuve écrite	
Épreuve orale	
Soutenance du mémoire	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toutes les pièces correspondant à votre cas devront obligatoirement être jointes au dossier , y compris en cas de réinscription.

En cas de dossier incomplet, votre candidature ne sera pas retenue pour la session en cours et vous devrez vous réinscrire à la session suivante. Vérifiez soigneusement à quel(s) cas correspond votre candidature.

DANS TOUS LES CAS VOUS DEVEZ FOURNIR LES PIECES SUIVANTES :

- 1) Photocopie de votre carte d'identité, passeport ou livret de famille ;
- 2) Photocopie du diplôme (DECS ou DESCF) permettant votre inscription ;
- 3) Timbres fiscaux (52 euros par épreuve) à coller dans le cadre prévu à la page 3 du formulaire ;
- 4) Une enveloppe autocollante 16 cm * 23 cm timbrée au tarif en vigueur (0,88 euros) et portant vos nom et adresse ;
- 5) Un chèque de 10 euros à l'ordre du Trésor public pour frais de dossier et de correspondance ; (préciser au dos du chèque le nom du candidat) ;
- 6) Une enveloppe portant vos nom et adresse, timbrée au tarif en vigueur dans laquelle vous sera envoyé l'accusé de réception du SIEC.

PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON VOTRE CAS :

Pièce à fournir seulement **si vous êtes issu de l'ancien régime :**

Une photocopie de l'attestation de fin de stage et validation du stage. Attention ! Toute personne non munie de cette attestation, ou d'une attestation provisoire, à la date de clôture des inscriptions ne pourra pas s'inscrire à la session d'examen.

Pièces à fournir seulement **si vous être issu du nouveau régime :**

Une photocopie de l'attestation de fin de stage ;

Une photocopie de la fiche générale de synthèse ; les candidats devront retirer cette fiche au Conseil régional de l'Ordre des experts comptables dont ils dépendent ; seuls ces conseils sont habilités à vous délivrer cette fiche.

Un contrôle de la validité et du rédactionnel de l'attestation de fin de stage et de la fiche générale de synthèse sera effectué par nos soins auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables.

Voir la suite page suivante

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER (suite)

PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON VOTRE CAS (SUITE) :

Pièce à fournir seulement **si vous êtes handicapé** :

Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen doivent adresser leur demande à l'un des médecins désignés par la **commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département de résidence qui nous transmettra le certificat médical précisant les aménagements d'épreuves nécessaires.**

Pièce à fournir seulement **si vous avez déjà subi les épreuves de l'examen final** :

(notes reportables ou pas – lire attentivement la page 10 de la note du jury aux candidats, téléchargeable depuis la même page internet que celle à partir de laquelle vous avez téléchargé ce formulaire) :

Une photocopie du dernier relevé de notes.

Pièces à fournir seulement **si vous vous inscrivez à la soutenance du mémoire** :

Deux exemplaires du mémoire dactylographié (format 21 cm * 29,7 cm) doivent être obligatoirement joints au dossier d'inscription par un **envoi unique**. Indiquer sur la couverture vos nom(s) et adresse. Pour les femmes mariées, indiquer le nom de naissance suivi du nom d'épouse. La note de synthèse que vous devez rédiger doit obligatoirement être reliée avec le mémoire ;

Un exemplaire du mémoire en fichiers word ou pdf sur support informatique (CD-ROM, clé USB, ou disquette).

Deux exemplaires de la notice d'agrément du mémoire par laquelle le candidat expose le sujet de mémoire qu'il souhaiterait traiter ;

Deux photocopies du feuillet du résultat d'agrément (à insérer – et non à relier - dans deux exemplaires du mémoire) qui a été rempli par l'examineur qui a étudié cette notice d'agrément.

Pour les candidats qui ont obtenu la décision 4.1 (sujet accepté) après un 4.2 (plan à modifier) : joindre les deux résultats d'agrément.

Pièces à fournir seulement **si vous vous REINSCRIVEZ à la soutenance du mémoire : (en plus des pièces précédemment citées)**

Deux photocopies de la feuille de note de l'épreuve de soutenance, à insérer avec deux exemplaires du mémoire comportant la demande d'agrément.

Dans un souci de rigueur dans la communication des résultats des candidats à cet examen, ceux-ci ne peuvent pas vous être donnés par téléphone. Ils vous seront communiqués exclusivement par courrier.